

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERALE DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

LE PRESIDENT D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 1er février 2023 nommant le président de l'Institut national de la recherche et de la santé médicale ;

Vu la décision n° 2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n° 2012-36 créant l'unité mixte de recherche UMR 1097 ;

Vu la décision n° 2016-55 renouvelant l'unité mixte de recherche UMR 1097 ;

Vu la décision n° 2018- 37 renouvelant l'unité mixte de recherche UMR 1097 ;

Vu la décision n° 2023 -23 renouvelant l'unité mixte de recherche UMR 1097 ;

DECIDENT :

Article 1 : Il est mis fin, à sa demande, aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche UMR 1097 intitulée « Arthrites autoimmunes » de Monsieur Jean ROUDIER.

Article 2 : La présente décision prend effet à compter du 1er juin 2023.

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERALE DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

LE PRESIDENT D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE